

# Circulaire n°36 du 12 juillet 2017

Aux : Présidents de Ligues  
Présidents de Comités

De : Jean-Marie BELLICINI  
Christian ROGGEMANS

Copie : Comité Directeur  
Patrice GERGES  
Julien MAURIAT

Objet : **CHAMPIONNATS DE France - GESTION DES CANDIDATURES**

Chers Amis,

Le processus d'organisation des nombreux Championnats de France s'articule autour de 3 temps principaux :

## **LA CANDIDATURE - L'IMPLANTATION - L'ORGANISATION de la COMPETITION**

### **LA CANDIDATURE peut s'exprimer**

- à l'initiative :
  - des Collectivités locales
  - de la FFA

Les contacts entre les Collectivités et la Fédération incombent à **Elsa PILLETTE-RENOUARD, Chef du Service des Affaires institutionnelles (SAI)** ; à ce titre elle informe :

**Benoit GARNIER, Directeur du Département des Organisations Sportives (DOS),**

**Christian ROGGEMANS, Vice-Président en charge du suivi des Championnats de France,**

**le Secrétariat général,**

et selon le secteur :

**Jean Yves LE PRIELLEC, es-qualité de Président de la Commission Sportive d'Organisation (CSO),**

**Michel HUERTAS, es-qualité de Président de la Commission Nationale des Courses Hors stade (CNCHS),**

**Dominique PLEE, es-qualité de Président de la Commission Nationale de Marche (CNM),**

**Didier VARECKE, es-qualité de Président de la Commission Nationale des Jeunes (CNJ),**

- à l'initiative : des Structures déconcentrées ou des Clubs,

Par l'intermédiaire d'Elus Fédéraux, de membres du Staff fédéral ou de toute autre personne impliquée ;

**Benoit GARNIER, Directeur du Département des organisations sportives, en est informé ;**

Il avertit :

**Elsa PILLETTE-RENOUARD, Chef du SAI,**

**Christian ROGEMANS, Vice-Président en charge du suivi des Championnats de France,**

**le Secrétariat général,**

et selon le secteur :

**Jean Yves LE PRIELLEC, es-qualité de Président de la CSO,**

**Michel HUERTAS, es-qualité de Président de la CNCHS,**

**Dominique PLEE, es-qualité de Président de la CNM,**

**Didier VARECKE, es-qualité de Président de la CNJ.**

#### **Concrétisation de la candidature**

Dans tous les cas, le **Directeur des Organisations Sportives (DSO)** adresse aux sollicitateurs :

- un **cahier des charges** à jour,
- un **imprimé de candidature** à utiliser par le groupement qui a effectivement l'intention de participer sur le terrain à l'organisation, revêtu le cas échéant du visa de la LIGUE compétente à transmettre au **DOS (france.candidature@athle.fr)**.

#### **L'IMPLANTATION**

Au retour de l'imprimé de candidature, les avis détaillés de la **Direction Technique Nationale**, de la **Commission Technique Compétente** et du **Comité des Equipements Sportifs** sont sollicités pour permettre au **DOS** de transmettre au **Bureau Fédéral** ou au **Comité Directeur** la proposition d'implantation parmi les candidatures reçues.

#### **Remarques**

Au cours de cette phase préalable, la tenue de réunions générales sur site, n'est pas indispensable.

*Seules peuvent être organisées des visites ponctuelles, permettant aux Commissions Techniques, au Comité d'Equipe Sportif (CES) et au DOS de **vérifier la qualité des installations et leur adéquation au format de compétition.***

En cas de besoin, à l'initiative du SAI et/ou du DOS, une rencontre d'information générale avec les responsables des Collectivités Locales, de la Structure locale peut être tenue ; la présence d'un élu fédéral est souhaitée.

### **L'ORGANISATION de la COMPETITION**

Dès la date d'implantation, il peut y avoir nécessité de mettre en place une réunion d'organisation générale regroupant l'ensemble des services fédéraux concernés et des responsables locaux, précisant l'action à mener par chacun.

La responsabilité de cette réunion incombe au **Directeur des Organisations Sportives (DSO)**, en charge d'en fixer la date et l'ordre du jour et de déterminer le nombre et la qualité des intervenants fédéraux ; la présence d'un élu fédéral est souhaitée.

En cas de besoin, des réunions spécifiques peuvent être organisées à l'initiative du DOS, sans qu'il soit nécessaire d'y associer les élus fédéraux.

### **Clôture des dossiers**

**Elle est impérative et incombe au Directeur des Organisations Sportives (DOS)**, au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'organisation d'évènement, au cours d'une réunion-bilan ou selon le cas au moyen d'échanges non formalisés.

### **ANTICIPATION du CALENDRIER**

- **des implantations**
- **des compétitions**

Pour 2018, il a été exprimé le souhait que l'implantation des championnats hivernaux soit décidée au plus tard lors du Bureau Fédéral (BF) du 13 juillet 2017 ou du Comité Directeur (CD) du 30 juin 2017.

L'implantation des championnats estivaux devrait intervenir au plus tard lors des premières réunions du BF ou du CD du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Pour la suite, l'objectif de décider de l'implantation des championnats de l'année **n +1** avant la date des championnats de l'année **n**, doit être recherché.

Cependant, de nombreux organisateurs potentiels souhaitent connaître les dates retenues pour les différents championnats avant de s'engager définitivement.

En conséquence, il serait souhaitable que les intervenants dans l'établissement du calendrier des compétitions puissent en tenir compte.

A cet effet, un projet d'échéancier devrait être réalisé.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

**Jean-Marie BELLICINI**

**Secrétaire Général**

**Christian ROGGEMANS**

**Vice-Président**